Mairie de Dommartin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°084-2026
Autorisation stationnement – Places parking de la Mairie

Monsieur le Maire de Dommartin,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la route ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété ;
VU la proposition de l'UDAF de venir présenter « Mon espace santé » aux Dommartinois ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,
Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement afin de prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre le stationnement du bus du stand « Mon espace santé » de l'association UDAF, il est nécessaire de réserver quatre places de stationnement situées à la sortie du parking, côté terrain de boules, sur le parking de la mairie, le mercredi 26 août 2026, de 14 h 00 à 16 h 00.

Article 2 : Les panneaux de signalisation conformes à la réglementation liée à la sécurité et à l'interdiction de stationner seront mis en place par les services techniques municipaux.

Article 3 : Le véhicule ne devra pas gêner la circulation.

Article 4 : Aucun véhicule ne devra bloquer l'accès au véhicule des secours ni son utilisation.

Article 5 : Le présent arrêté ne sera valable que pendant la période impartie. Il sera périmé de plein droit s'il n'en n'a pas été fait usage avant l'expiration du délai.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Dardilly
Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny – Dommartin
Et publié sur le site internet de la mairie.

Fait à Dommartin,
le jeudi 13 août 2026
Le Maire, Alain THIVILLIER

En l'absence du Maire
et par délégation,
C. LAVET

MAIRIE DE DOMMARTIN
69380 (Rhône)

Mairie de Dommartin – Square de la Mairie – 69380 Dommartin
Tél : 04 78 43 52 07 ; fax : 04 78 43 56 60 ; contact@mairiedommartin.fr